



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATIONS MINEURES – JUILLET 2022

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 juillet 2022 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David située au 2490, rue de l'Église, les membres devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1536, rue Roland-Plante

Dossier : DM-2022-00009

Lot : 5 664 807 du cadastre du Québec

Objet : permettre l'implantation de trois (3) murs de soutènement en cours avant d'une hauteur maximum de 1.32 mètre et de 1.74 mètre et à une distance inférieure à deux (2) mètres entre les paliers alors que le Règlement de zonage 601 prescrit un maximum de deux (2) murs de soutènement en cours avant d'une hauteur maximum d'un (1) mètre et à une distance minimale entre les paliers de deux (2) mètres.

1532, rue Roland-Plante

Dossier : DM-2022-00010

Lot : 5 664 806 du cadastre du Québec

Objet : permettre l'implantation de trois (3) murs de soutènement en cours avant d'une hauteur maximum de 1.49 mètre et à une distance inférieure à deux (2) mètres entre les paliers alors que le Règlement de zonage 601 prescrit un maximum de deux (2) murs de soutènement en cour avant d'une hauteur maximum d'un (1) mètre et à une distance minimale entre les paliers de deux (2) mètres.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 23 juin 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint